



[Accueil](#)

[À propos](#)

[Bibliothèque](#)

[Salle de presse](#)



[Nous rejoindre](#)



J'aménage ma forêt



Je protège ma forêt



Je cherche du financement



Je vends mon bois



Je cherche un expert



Je m'informe



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018-2019

ÉDITORIAL

La production et la commercialisation du bois furent excellentes dans la plupart des régions, mais plusieurs dossiers ont demandé une attention de tout instant en raison de leur capacité à sérieusement détériorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers.

> PAGE 4

NOUVELLE

Nouveau Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier.

> PAGE 13

COMMUNIQUÉ

Création de la Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées à l'Université Laval.

> PAGE 13

MÉMOIRE

Stratégie gouvernementale de production de bois : les producteurs forestiers, une espèce menacée.

> PAGE 14



TABLE DES MATIÈRES

Vision et mission de la Fédération des producteurs forestiers du Québec	3
Message du président : Des dossiers difficiles	4
Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée	5
Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers	8
Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers	11
Mandat : Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers	13
Administrateurs et employés	16
Organisations affiliées	19



VISION

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

MISSION

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 29 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.



MESSAGE DU PRÉSIDENT : DES DOSSIERS DIFFICILES

Derrière les apparences, 2018 fut une année de dossiers difficiles. La production et la commercialisation du bois furent excellentes dans la plupart des régions, avec une mise en marché dépassant les 6,4 Mm³ sous l'impulsion de la demande américaine pour le bois d'œuvre. Cependant, plusieurs dossiers ont demandé une attention de tout instant en raison de leur capacité à sérieusement détériorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers.

En premier lieu, le travail du gouvernement du Québec et des Municipalités pour renforcer plusieurs réglementations environnementales sur le territoire privé s'est poursuivi. La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a continué de proposer des approches et des mesures pour mieux conserver et protéger les milieux humides, les cours d'eau, les habitats des espèces menacées et vulnérables, la biodiversité et les paysages forestiers tout en respectant le droit de propriété et les projets d'aménagement forestier de dizaines de milliers de propriétaires. À nos yeux, l'adoption de réglementations qui ne tiennent pas compte des particularités des forêts privées est appelée à l'échec. Cela suppose des réglementations qui soient logiques, compréhensibles, applicables et acceptables pour les propriétaires forestiers. Ceci demande aussi un soutien technique et financier pour les propriétaires forestiers visés. Nous en sommes encore loin malgré les discussions qui se poursuivent avec les ministères concernés.

En second lieu, nous avons dû revivre des débats du passé lorsque des industriels ont entamé des

« LA SIGNATURE DE CONTRAT DE VENTE DE BOIS ENTRE UN SYNDICAT ET UNE USINE RENFORCE LA CONFIANCE DANS LA FILIÈRE PAR L'OBTENTION DE MEILLEURES GARANTIES POUR LES FOURNISSEURS ET LES ACHETEURS DE BOIS. »

procédures judiciaires devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour contrer les projets de mise en marché collective du bois de sciage dans plusieurs régions du Québec. Outre l'énergie consacrée à défendre nos mécanismes de mise en marché, ce débat a montré que les avantages de la mise en marché collective pour TOUS les acteurs de la filière demeurent sous-estimés pour plusieurs. Il est vrai que ce débat confronte valeurs et idéologies de part et d'autre. Pourtant, la signature de contrat de vente de bois entre un syndicat et une usine renforce la confiance dans la filière par l'obtention de meilleures garanties pour les fournisseurs et les acheteurs de bois.

Entroisièmement, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette continue sa progression, ce qui exige des actions pour informer les propriétaires forestiers, protéger les peuplements ne pouvant être récoltés en raison de leur âge, récolter les peuplements condamnés et reboiser les sites récoltés. En collaboration avec le RESAM, le MFFP et la SOPFIM, la FPFQ a continué son travail de gestion des conséquences de cette épidémie au sein de la cellule d'urgence créée à cet effet. Ce travail aura contribué à obtenir 20 M\$ pour permettre à la SOPFIM d'effectuer des arrosages d'insecticides sur les petites forêts privées, et obtenir 41 M\$ pour favoriser la remise en production des sites récoltés. Il s'agit de bonnes nouvelles.

Enfin, notre réflexion pour améliorer la performance de notre organisation à répondre à l'évolution des besoins des propriétaires et producteurs forestiers s'est poursuivie avec des sessions de travail avec nos affiliés. Les besoins d'amélioration sont faciles à cerner, mais les solutions demanderont imagination, courage et persuasion afin de transformer les organisations de propriétaires et producteurs forestiers pour répondre aux besoins du futur. Ce sera un dossier important en 2019.

Parallèlement, d'autres dossiers ont abouti en cours d'année, notamment en raison des partenariats que nous avons alimentés avec les organismes œuvrant en forêt



privée. La campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » pour inciter les propriétaires à devenir producteurs forestiers fut bien reçue. L'embauche d'une professeure et le lancement d'une chaire de recherche en gestion durable des forêts privées à l'Université Laval amélioreront l'expertise des professionnels forestiers. Le développement d'une procédure pour transférer la responsabilité de protection des investissements sylvicoles lors de la vente des boisés est un autre exemple d'initiative qui sera utile aux propriétaires forestiers. La production d'un guide de rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier fournit dorénavant de l'information technique au personnel des Municipalités désireuses de réviser leur réglementation.

Finalement, le travail d'information en continu pour les 134 000 propriétaires forestiers québécois a sollicité les ressources de la FPFQ. La refonte du site foretprivee.ca, la production de la revue Forêts de chez nous et de l'infolettre mensuelle Forêts de chez nous PLUS, la diffusion de la revue de presse, et les relations de presse avec les médias nationaux et régionaux permettent à tous d'obtenir de l'information de qualité sur les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers.

À présent, notre énergie sera consacrée à établir un climat de travail avec le nouveau gouvernement afin de faire valoir nos propositions pour mettre en valeur le rôle des propriétaires et producteurs forestiers dans le développement des communautés rurales du Québec.

Pierre-Maurice Gagnon

Producteur forestier et président de la FPFQ

MANDAT : STIMULER LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, de mesures fiscales et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé des affiliés de la FPFQ offre également des services de mise en marché des bois, de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

RÉALISATIONS 2018-2019

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risquées peuvent offrir une rentabilité supérieure, les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, les marchés ne rémunèrent pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts. Cette année, la FPFQ fut très active auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour revendiquer une augmentation des budgets du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées afin de répondre aux besoins des régions ainsi que pour demander son renouvellement puisque son échéance était le 31 mars 2019. Le programme sera vraisemblablement renouvelé en 2019 avec un budget de 28,5 M\$. S'ajoute une enveloppe supplémentaire de 41 M\$, répartie sur les 3 à 5 prochaines années selon la planification régionale. De plus, le dernier Budget du Québec prévoit une augmentation de ces sommes et le montant exact sera connu à l'été 2019.

Obtenir une fiscalité adaptée

La FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour les producteurs forestiers. Certaines mesures fiscales encouragent la production de bois, tandis que d'autres la découragent, générant une incohérence dans l'action de l'État. Il y a donc lieu de réviser le régime de fiscalité sur le revenu et de fiscalité foncière si l'État souhaite accroître les investissements sylvicoles et la récolte de bois sur son territoire. À cet effet, la FPFQ a réalisé de nombreuses représentations afin de :

1. finaliser les améliorations à la mesure du Remboursement des taxes foncières afin que le crédit d'impôt ne soit plus imposable;
2. créer une catégorie de taxation spécifique pour les boisés sous aménagement dans la *Loi sur la fiscalité municipale* afin d'offrir aux Municipalités l'opportunité de taxer différemment ces immeubles;
3. instaurer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel afin de mettre à l'abri de l'impôt une portion du revenu forestier des particuliers, tiré de la vente de bois, en vue d'une utilisation future dans des travaux sylvicoles prédéterminés, à l'image du principe soutenant le régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

Afin d'atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la FPFQ, le RESAM et le MFFP se sont dotés en 2016 d'un plan décrivant les actions devant être entreprises aux échelles provinciales et régionales. Les travaux de la cellule d'urgence ont permis, entre autres, d'obtenir dans la dernière année 10 M\$ supplémentaires pour les arrosages de *Btk* afin de protéger les investissements sylvicoles trop jeunes pour être récoltés. Le montant total dédié au programme s'élève maintenant à 20 M\$ pour les arrosages jusqu'en 2022.

De plus, une demande pour financer le reboisement des peuplements récoltés à la suite de l'épidémie de la TBE a été élaborée par la FPFQ, intégrée dans un projet plus important du MFFP et déposé à Environnement et Changement climatique Canada au Défi pour une économie à faibles émissions de carbone, volet des champions. Le coût du projet s'élève à 10 M\$, répartis sur 3 ans. La réponse du gouvernement fédéral devrait être connue prochainement.

Participer à la lutte contre les changements climatiques

L'an dernier, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 50 M\$ sur 5 ans au Québec pour des travaux sylvicoles contribuant à la lutte contre les changements climatiques par le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. De ce montant, 25 M\$ seront investis en forêt privée pour reboiser un objectif de 5 000 hectares de friches.

De plus, la FPFQ a participé à une consultation du MELCC sur l'établissement de protocoles de crédits compensatoires pour la séquestration du carbone pour des projets de boisement et de reboisement en terre privée. Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (communément appelé la bourse du carbone) pourra financer certains projets sylvicoles augmentant la séquestration du carbone lorsque ces protocoles seront adoptés par le gouvernement.

La hausse du budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées offre une aide pour financer l'encadrement technique des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ce programme est administré régionalement par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées qui accréditent une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes peuvent être des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers. En 2018, le MFFP a annoncé une mesure supplémentaire de 41,1 M\$ provenant du Plan économique du Québec de mars 2018. Ce budget doit être utilisé sur une période de 3 à 5 ans pour accroître la production de bois ou remettre en production des superficies mal régénérées.



MONTANTS OCTROYÉS PAR LE MFFP AU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES PAR TERRITOIRE D'AGENCE

Territoire d'agence de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur 2018
Abitibi	1 373 700 \$
Appalaches	2 268 220 \$
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$
Bois-Francis	1 896 200 \$
Chaudière	2 132 180 \$
Côte-Nord	305 900 \$
Estrie	2 506 100 \$
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$
Lanaudière	471 200 \$
Laurentides	947 150 \$
Mauricie	1 265 400 \$
Montérégie	947 150 \$
Outaouais	1 121 000 \$
Région de Québec	1 423 100 \$
Saguenay	727 700 \$
Témiscamingue	233 700 \$
TOTAL :	28 443 000 \$

MONTANTS OCTROYÉS PAR LE MFFP POUR LA MESURE SUPPLÉMENTAIRE PAR TERRITOIRE D'AGENCE

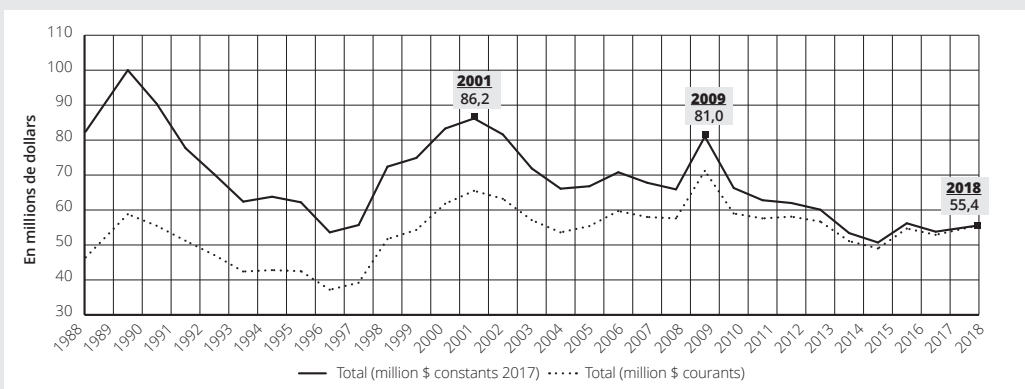
Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Mesure supplémentaire – sur 3 à 5 ans
Abitibi	2 252 000 \$
Appalaches	2 350 000 \$
Bas-Saint-Laurent	7 045 000 \$
Bois-Francis	1 576 000 \$
Chaudière	2 505 000 \$
Côte-Nord	540 000 \$
Estrie	3 199 000 \$
Gaspésie-Les-Îles	4 886 000 \$
Lac-Saint-Jean	1 786 000 \$
Lanaudière	932 000 \$
Laurentides	1 750 000 \$
Mauricie	2 709 000 \$
Montérégie	1 003 000 \$
Outaouais	3 291 000 \$
Région de Québec	2 249 000 \$
Saguenay	1 185 000 \$
Témiscamingue	1 842 000 \$
TOTAL :	41 100 000 \$

Source : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Note : La mesure supplémentaire de mars 2018 est de 41,1 M\$ et répartie sur les 3 à 5 prochaines années selon la planification régionale.

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées n'est qu'une des mesures de soutien offertes par le gouvernement du Québec aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des différents programmes d'aide à la mise en valeur de la forêt privée ainsi que du remboursement des taxes foncières.

ÉVOLUTION DES BUDGETS DES PROGRAMMES D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES



Sources : MFFP, FPFQ, Revenu Québec, Statistique Canada

Note : Les montants investis et déboursés par les propriétaires de boisés privés pour les travaux de sylviculture sont exclus.

MANDAT : ACCROÎTRE LE REVENU DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente des bois, l'organisation du transport des bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché des bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

RÉALISATIONS 2018-2019

Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de la forêt privée puisqu'ils doivent aussi faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis (leurs livraisons ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 20 % de l'approvisionnement des usines de transformation). Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

Défendre la résidualité

La FPFQ et ses affiliés ont participé à 120 consultations sur l'allocation de volumes ponctuels en provenance des forêts publiques afin d'évaluer l'impact sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois pour défendre la place de la forêt privée et le caractère résiduel des bois de la forêt publique, tel qu'établi par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective

Au cours de l'année, les producteurs forestiers de la région du Sud du Québec ont dû défendre à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois de sciage de sapin et d'épinettes. Au même moment, le Conseil de l'industrie forestière du Québec a contesté la résiliation de la vieille entente-cadre négociée avec l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec. Dans ce dossier, la FPFQ a produit des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ.



Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels aux acteurs du secteur forestier.

Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante afin de maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneurs et met de l'avant le concept de « bois orphelins ». Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation provinciale sur les marchés de la matière ligneuse du MFFP.

Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

La FPFQ a poursuivi ses représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial pour défendre sa demande d'exemption des bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis. La position de la FPFQ est actuellement défendue par les gouvernements.

Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et analyses susceptibles d'influer sur les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre le site Web InfoBois, accessible uniquement à ses affiliés. La vigie effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines, et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette vigie provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché des bois.

Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ces analyses de marché dans la revue Forêts de chez nous et son bulletin électronique Forêts de chez nous PLUS, ainsi que sur le site foretprivee.ca.



Diriger le bon bois à la bonne usine : PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Cette application est désormais disponible dans presque toutes les régions du Québec.

Adapter les normes de certification environnementale au contexte de la forêt privée

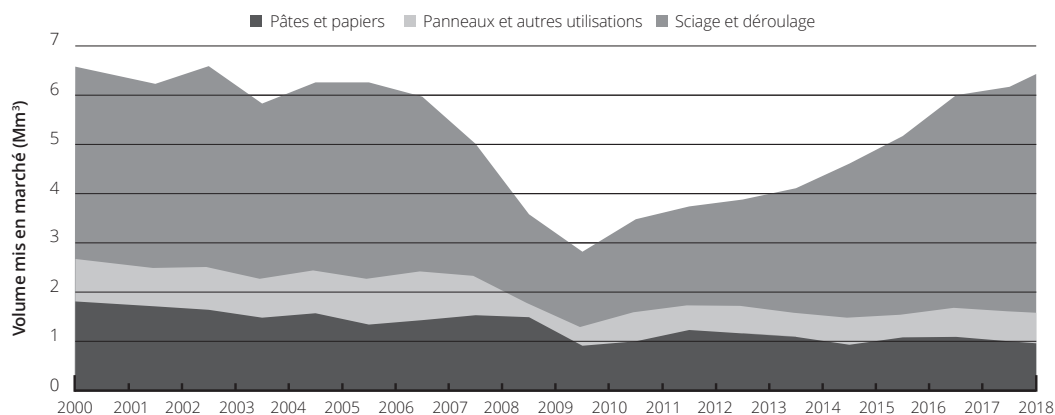
La FPFQ a poursuivi son implication auprès des organismes de certification *Forest Stewardship Council (FSC)* et du *Sustainable Forestry Initiative (SFI)* pour créer des adaptations de leurs normes de certification environnementale au contexte de la petite forêt privée, une revendication de plus de 20 ans. Le SFI a ainsi produit une adaptation de sa norme et le FSC poursuit son travail à cet effet.

La demande pour le bois des forêts privées

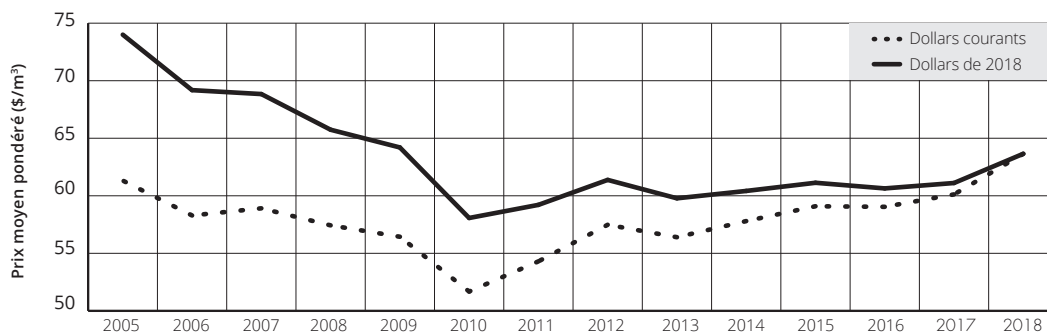
L'année 2018 s'est caractérisée par une demande soutenue pour le bois en provenance de la forêt privée. Globalement, 72 % des bois mis en marché provenaient d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 28 % du volume des livraisons. La mise en marché de résineux a augmenté de 6 % en 2018, alors que celle des feuillus est restée stable par rapport à l'année précédente. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³, composée en majorité d'essences feuillues.



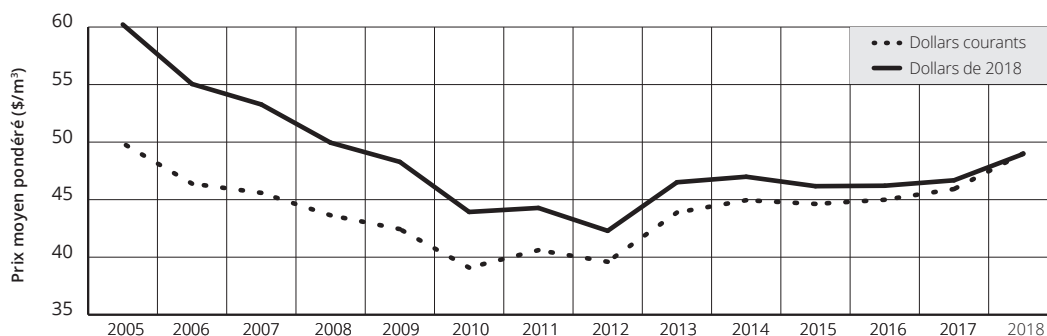
ÉVOLUTION DES LIVRAISONS DE BOIS DES PRODUCTEURS DE LA FORÊT PRIVÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE 2000 À 2018 (m³ solides)



ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN PONDÉRÉ PAYÉ POUR LE BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE (valeur usine)



ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN PONDÉRÉ PAYÉ POUR LE BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE (valeur au producteur)



MANDAT : FAVORISER LA COHÉSION DES PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ favorise la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec, générant ainsi une mise en commun des ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des instances politiques et économiques. Informer un grand nombre et une diversité de propriétaires forestiers est un défi que la FPFQ relève en alimentant plusieurs véhicules de communication.

RÉALISATIONS 2018-2019

Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. À cette occasion, un leader en syndicalisme forestier y est également honoré par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon. En 2018, le récipiendaire fut M. Marius Blais de la région du Sud du Québec.



Publier la revue Forêts de chez nous

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec La Terre de chez nous et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la revue Forêts de chez nous traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.



Rédiger l'infolettre Forêts de chez nous PLUS

Forêts de chez nous PLUS est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question.



Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.



Améliorer le site Web foretprivee.ca

Soucieuse de maintenir des contenus pertinents et de qualité pour les propriétaires de boisés et les intervenants en forêt privée, la FPFQ présente cette année un site Web amélioré qui assure une meilleure navigation, notamment, sur les outils mobiles. Utilisant la même plateforme Web, les sites du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, de l'Office des producteurs de bois de Pontiac et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont également été améliorés.

Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la réception des publications, l'association Amis de la forêt privée procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre Forêts de chez nous PLUS et l'abonnement à la revue Forêts de chez nous.

Organiser une journée de réflexion sur l'avenir de l'organisation

Une importante rencontre d'administrateurs des organisations de producteurs forestiers de toutes les régions du Québec s'est tenue afin de réfléchir à l'avenir des organisations de producteurs forestiers.

Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional, et la Table sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.





Les statistiques de mise en marché des bois

Entre janvier et décembre 2018, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,4 Mm³ solides de bois, toutes essences confondues, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année 2017. En 2018, 76 %

des livraisons du bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage et déroulage, 15 % aux usines de pâtes et papiers et 9 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

VOLUME DE BOIS MIS EN MARCHÉ EN 2018 PAR PRODUIT, PAR RÉGION (m³ solides)

Plans conjoints	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2018	Proportion de la mise en marché	Total en 2017	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	68 800	291 500	193 000	553 300	9 %	534 400	4 %
Bas-Saint-Laurent	96 000	1 057 300	46 300	1 199 600	19 %	1 118 100	6 %
Beauce	121 600	699 000	0	820 600	13 %	654 900	25 %
Centre-du-Québec	55 700	89 900	44 700	190 300	3 %	204 700	-7 %
Côte-du-Sud	63 900	345 600	0	409 500	6 %	360 800	13 %
Gaspésie	12 800	196 000	17 300	226 100	4 %	276 100	-18 %
Gatineau	4 900	64 900	77 800	147 600	2 %	141 700	4 %
Laurentides et Outaouais	47 100	119 800	53 600	220 500	3 %	190 200	16 %
Lanaudière et Mauricie	17 200	284 900	97 700	399 800	6 %	580 500	-31 %
Pontiac	26 900	41 800	21 300	90 000	1 %	95 300	-6 %
Québec	160 200	674 700	61 200	896 100	14 %	837 500	7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15 200	317 800	2 300	335 300	5 %	346 600	-3 %
Sud du Québec	269 800	663 500	200	933 500	15 %	829 900	13 %
FORÊT PRIVÉE DU QUÉBEC	960 100	4 846 700	615 400	6 422 200	100 %	6 170 700	4 %

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclues les ventes des grands propriétaires à leur usine.

Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

VALEUR ESTIMÉE DU BOIS MIS EN MARCHÉ EN FORÊT PRIVÉE EN 2018 PAR TYPE D'UTILISATION

Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Pâtes et papiers	49 M\$	33 M\$
Sciage et déroulage	327 M\$	259 M\$
Panneaux et autres utilisations	32 M\$	22 M\$
TOTAL	408 M\$	314 M\$

La valeur du bois mis en marché en 2018 est évaluée à 408 M\$, en hausse de 37 M\$ comparativement à l'année précédente. En 2018, le revenu total des producteurs, soit la valeur des bois livrés à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffrée à 314 M\$, en progression de 31 M\$.

MANDAT : ÊTRE UN PORTE-PAROLE CRÉDIBLE DES PROPRIÉTAIRES ET PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires forestiers auprès des ministères et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessitent des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

RÉALISATIONS 2018-2019

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leur territoire

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée par la FPFQ, La forêt privée chiffrée recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte des bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler et uniformiser les informations factuelles sur la forêt privée, et partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Cette publication permet également de réaliser un suivi des impacts des politiques gouvernementales et des conjonctures affectant ce territoire. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication annuelle est disponible sur le site foretprivate.ca.

Réaliser des études sur des enjeux des producteurs forestiers

Afin d'être entendues par les autorités gouvernementales, les revendications des propriétaires et producteurs forestiers doivent être appuyées par des études crédibles. Voici quelques travaux réalisés par la FPFQ dans la dernière année :

1. Documenter la progression des taxes foncières des propriétés forestières et proposer des mesures fiscales pour encourager l'aménagement forestier (voir Forêts de chez nous PLUS, février 2019).
2. Créer un modèle de contrat provincial afin de permettre le transfert de la responsabilité de protéger les investissements sylvicoles lorsqu'un producteur vend sa terre. Sans la signature de ce contrat et l'approbation de l'agence, un propriétaire vendant sa terre détient toujours des obligations même après la vente. Ce travail, réalisé en collaboration avec les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, permet de mieux protéger les propriétaires forestiers.
3. Participer à l'écriture d'un Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. Ce document vise à fournir de l'information technique au personnel des MRC et des Municipalités afin de les aider à rédiger ou à réviser leur réglementation sur l'abattage d'arbres. À cette fin, des explications scientifiques et techniques permettent de soutenir le bien-fondé des dispositions réglementaires à adopter pour protéger le couvert forestier ou pour favoriser l'aménagement durable de la forêt privée. De plus, le document souligne l'importance de consulter les organisations de producteurs forestiers afin d'assurer l'adaptation au contexte régional. À la suite de la production de ce guide, des formations ont été offertes au monde municipal par la Fédération québécoise des municipalités.

Création d'une chaire de leadership en enseignement et en recherche sur la gestion durable des forêts privées

La FPFQ a travaillé pendant de nombreuses années à documenter et convaincre des partenaires de s'intéresser aux besoins d'enseignement et de recherche sur la forêt privée. C'est ainsi que la FPFQ a élaboré les premières ébauches présentant la création d'une chaire dédiée au secteur. Ce long travail a abouti en 2019 avec la mise en place de la Chaire de leadership en enseignement et en recherche sur la gestion durable des forêts privées, reliée à la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval. Les autres partenaires principaux de ce projet sont le MFFP et la compagnie Domtar. Cette chaire permettra une meilleure formation des futurs ingénieurs forestiers ainsi que le développement de projets de recherche spécifiques aux besoins de la forêt privée.



M. André Roy, administrateur de la FPFQ, M. Sylvain Bricault, directeur général de l'usine de Domtar à Windsor, Mme Sophie D'Amours, rectrice de l'Université Laval et M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La FPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour faire valoir le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les interventions ont porté sur :

- le projet de Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;
- l'établissement d'un protocole de crédits compensatoires pour la séquestration du carbone pour les projets de boisement et de reboisement en terre privée;
- l'évaluation nationale de risque du FSC pour le bois contrôlé au Canada concernant l'approvisionnement des usines en bois de la forêt privée;
- le plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027;
- le renouvellement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, dont l'échéance était le 31 mars 2019;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Les producteurs de bois sur les terres privées : une espèce menacée

La FPFQ a produit un important mémoire lors de la consultation du MFFP sur le projet de Stratégie nationale de production de bois. Regroupant les demandes de plusieurs décennies de l'organisation, ce mémoire présente 24 mesures pour inciter davantage de propriétaires à réaliser des travaux sylvicoles. Ces mesures peuvent se résumer par une approche simple, soit :

1. intéresser les propriétaires forestiers à la foresterie;
2. mobiliser davantage de propriétaires forestiers par le biais de la fiscalité;
3. accroître la capacité de négociation des producteurs de bois sur le marché;
4. favoriser le renouvellement des équipements de récolte dans un contexte de faible rentabilité;
5. forcer la rétribution pour les services environnementaux générés par les propriétaires forestiers;
6. réduire les risques financiers reliés aux catastrophes naturelles.

La mise en œuvre de ces propositions demande une meilleure coordination des politiques du ministère responsable des forêts, du ministère responsable des affaires municipales, du ministère responsable de l'environnement et du ministère responsable des finances si l'on souhaite atteindre les objectifs de la Stratégie nationale de production de bois. Le mémoire est disponible sur le site foretprivee.ca.

Le dossier des normes environnementales en forêt privée

Devant la multiplication et le renforcement des réglementations environnementales devant être respectées par les producteurs forestiers, la FPFQ a été très active encore une fois cette année pour intervenir sur plusieurs fronts afin de défendre une meilleure conciliation du droit de propriété et des besoins sociétaux envers les forêts privées. Les interventions de la FPFQ se sont articulées autour de quatre axes :

1. une réglementation adaptée au risque environnemental de l'intervention;
2. des mesures de sensibilisation à l'intention des propriétaires forestiers sur les bonnes pratiques à adopter pour protéger des zones sensibles;
3. un soutien financier pour les initiatives de restauration et de conservation de milieux à protéger;
4. un programme d'indemnisation pour les propriétaires subissant une contrainte déraisonnable.

Les interventions de la FPFQ ont notamment permis d'éviter l'obligation de payer de lourdes compensations financières lorsque des travaux d'aménagement forestier, incluant la construction de chemin, sont réalisés dans des milieux humides boisés. Le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques a été publié en septembre dernier et celui-ci confirme l'exemption pour les travaux d'aménagement forestier en milieux humides boisés.

Par ailleurs, les travaux du MELCC visant à finaliser la réglementation provinciale se poursuivront lors de la prochaine année avec la mise en place des Tables de cocréation sectorielles. La FPFQ participe à ces tables qui proposeront des modifications au projet de Règlement sur l'autorisation ministérielle et la déclaration de conformité environnementale (RAMDCME) et d'autres règlements associés à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il s'agit du règlement qui déterminera le niveau de risque des interventions dans les milieux humides et hydriques.

Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes dont le travail se concentre dans les milieux urbains est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- souligner l'adoption de mesures de soutien à la forêt privée dans le Budget Leitaô (mars 2018);
- mettre en évidence l'impact de la hausse de production de bois en forêt privée (avril 2018);
- faire la promotion de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » (avril 2018);
- présenter le point de vue des propriétaires forestiers dans le dossier des réglementations environnementales (mai 2018);
- présenter l'état des marchés et les volumes de bois sans preneurs (août 2018);
- inscrire les attentes des propriétaires de boisés dans la campagne électorale provinciale (septembre 2018);
- informer sur la progression de l'épidémie de la TBE en forêt privée (novembre 2018).

Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 9 communiqués qui ont généré la rédaction de plus de 92 articles dans les revues, journaux, sites Web et 8 entrevues dans les radios, tant au niveau régional que national. Ces initiatives permettent de positionner la FPFQ comme un interlocuteur important du secteur forestier québécois, et d'accroître le pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers.

La FPFQ a également fait partie du Collectif pour une forêt durable qui a réuni une cinquantaine d'intervenants autour d'une campagne de promotion du secteur forestier.

Être actif sur les réseaux sociaux

La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube, Instagram et Twitter pour joindre les médias, les producteurs et les autres intervenants intéressés par son action.



Élections provinciales 2018

La FPFQ a été très active lors de la campagne électorale provinciale. Lors de son congrès annuel à Beauré, la FPFQ a profité de l'approche des élections provinciales pour inviter les représentants des formations politiques à présenter leur vision de l'avenir de la ruralité et de la mise en valeur des potentiels des forêts privées du Québec. Une liste des besoins a été soumise aux parties afin de leur offrir l'opportunité de décrire leurs engagements pour la forêt privée. La compilation de ces engagements a été publiée dans le Forêt de chez nous PLUS de septembre et la FPFQ a participé aux rencontres des chefs des principales formations politiques organisées par l'UPA les 5 et 6 septembre.

Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des membres du gouvernement du Québec et des partis de l'opposition, des hauts fonctionnaires, et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, former des coalitions sur les enjeux et convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ ont été invités à livrer des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées lors de la journée provinciale du RESAM, le 3 mai 2018 à Québec; lors du congrès du Regroupement des organismes de bassins versants, le 5 juin 2018 à la forêt Montmorency; lors du Forum sur l'eau de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, le 7 juin 2018 à Rouyn; lors des ateliers sur la conservation, le 29 octobre 2018 à Québec; lors d'une soirée d'information du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le 22 novembre 2018 à Sherbrooke; lors du Colloque Kruger, le 14 mars 2019 à l'Université Laval; et lors du Carrefour Forêts du MFFP, les 2, 3 et 4 avril 2019 à Québec.

LES ADMINISTRATEURS : UNE ÉQUIPE DE PASSIONNÉS

Le conseil d'administration de la PPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Pierre-Maurice Gagnon

Président
Saguenay-Lac-Saint-Jean



Gaétan Boudreault

Premier vice-président
Région de Québec



Éric Cliché

Deuxième vice-président
Beauce



Valentin Deslauriers

Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent



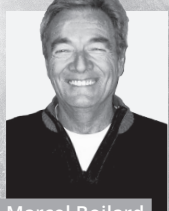
Laurier Mongrain

Membre de l'exécutif
Mauricie



Normand Roy

Abitibi-Témiscamingue



Marcel Boilard

Centre-du-Québec



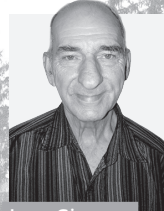
Noël Dionne

Côte-du-Sud



Marie-Louïs Bourdages

Gaspésie



Jean Giasson

Gatineau



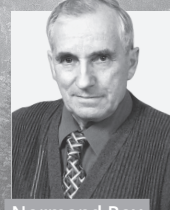
Jacques Gévy

Laurentides et Outaouais



Claude Gravelle

Pontiac



Normand Roy

Saguenay-Lac-Saint-Jean



André Roy

Sud du Québec

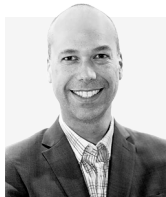
LES EMPLOYÉS

La permanence de la FPFQ est composée de M. Marc-André Coté, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, directeur général adjoint, M. Vincent Bouvet, économiste forestier, Mme Josée Lalande, agente de communication, Mme Sabrina Verreault, secrétaire de direction, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.



Marc-André Coté,
ing. f. Ph.D.

Directeur général



Marc-André Rhéaume,
ing. f.

Directeur général adjoint



Vincent Bouvet

Économiste forestier



Josée Lalande

Agente de
communication



Sabrina Verreault

Secrétaire de direction



Gérald Vinette, CMA

Adjoint administratif



AUTRES IMPLICATIONS

La Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, tels la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

Le président de la FPFQ siège au conseil d'administration de la SOPFIM.



Société de protection
des forêts contre
les insectes et maladies

ORGANISATIONS AFFILIÉES

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda

spbat.qc.ca • 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski

spfbsl.com • 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges

apbb.qc.ca • 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières

spbcq.ca • 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, bureau 400, La Pocatière

spbcs.ca • 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boulevard Perron Est, New Richmond

spfgaspesie.com • 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud, Maniwaki

opbg.ca • 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier

apflo.ca • 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières

spbois.qc.ca • 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville

opdbp.org • 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec

spfrq.qc.ca • 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Saguenay

spbsaglac.qc.ca • 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke

spbestrie.qc.ca • 819 346-8905



555, boulevard Roland-Therrien,
bureau 565, Longueuil

foretprivee.ca • 450 679-0530



COMMUNIQUÉ

Le MFFP annonce la bonification du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de 41,1 M\$ répartis sur les 3 à 5 prochaines années.

➤ **PAGE 6**

COMMUNIQUÉ

Le ministre des Finances annonce un montant de 10 M\$ supplémentaires pour la protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée.

➤ **PAGE 6**

NOUVELLE

2018 est l'année de la plus haute production de bois en forêt privée depuis les 16 dernières années avec 6,4 millions de mètres cubes de bois.

➤ **PAGE 10**

INFOLETTRE

Les taxes foncières des producteurs forestiers ont augmenté de 215 %, passant de 167 à 526 \$ par unité d'évaluation dans les 20 dernières années. La proportion de la taxation sur les revenus générés par la vente de bois est de plus en plus grande au fil des années.

➤ **PAGE 13**

NOUVELLE

Élections provinciales 2018 : La FPFQ est intervenue auprès des partis politiques afin de sonder leurs intentions au sujet de la mise en valeur des potentiels des forêts privées québécoises.

➤ **PAGE 15**



Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Beauce
Centre-du-Québec

Côte-du-Sud
Gaspésie
Gatineau
Laurentides et Outaouais
Lanaudière et Mauricie

Pontiac
Région de Québec
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Sud du Québec